

## RÈGLEMENT 1313



décétant un emprunt de 1 100 000 \$ pour la réalisation de travaux de construction d'un trottoir sur la route 117 entre la rue Valiquette et la rue du Sommet, en y incluant tous les honoraires professionnels de surveillance, les frais inhérents, les taxes et les imprévus et pour autoriser une dépense ne devant pas excéder 1 100 000 \$

---

Séance ordinaire du conseil municipal, tenue exclusivement par vidéoconférence le 17 mai 2021 à 19h, à laquelle sont présents les membres du conseil suivants formant le quorum :

Monsieur Pierre Lafond	Conseiller du district 1
Monsieur Roch Bédard	Conseiller du district 2
Monsieur Robert Bélisle	Conseiller du district 3
Monsieur Martin Jolicoeur	Conseiller du district 4
Madame Frédérique Cavezzali	Conseillère du district 5

sous la présidence de madame la mairesse Nadine Brière.

ATTENDU le règlement 1286 décrétant un emprunt la réalisation d'études, de plans et de devis dans le cadre de la réalisation d'un trottoir sur le boulevard Sainte-Adèle entre la rue Valiquette et l'École AN-Morin;

ATTENDU QUE la ville ne détient pas les fonds nécessaires pour réaliser ces travaux ;

ATTENDU QU'il est nécessaire d'emprunter pour payer l'ensemble des coûts des travaux ;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du 19 avril 2021 par le conseiller Martin Jolicoeur ;

ATTENDU QU'un projet de règlement a été présenté avec l'avis de motion ;

ATTENDU QU'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil municipal dans les délais impartis par la Loi ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL décrète qu'il soit statué et ordonné par le présent règlement ce qui suit :**

### **Article 1 Emprunt**

Le conseil est autorisé à emprunter une somme de 1 100 000 \$ pour la réalisation de travaux de construction d'un trottoir sur la route 117 entre la rue Valiquette et la rue du Sommet, en y incluant tous les honoraires professionnels de surveillance, les frais inhérents, les taxes et les imprévus.

L'estimation détaillée des coûts sont préparées par madame Julie Brazeau, trésorière et datée du 9 avril 2021(Annexe A) et par monsieur Laurent Dumas-Roy, ingénieur de la firme Équipe Laurence Inc., datée du 25 mars 2021 (Annexe B), lesquelles sont jointes au présent règlement pour en faire partie intégrante.

### **Article 2 Dépense**

Le conseil est autorisé à dépenser une somme ne devant pas excéder un montant de 1 100 000 \$ pour les fins du présent règlement.

### **Article 3 Terme de l'emprunt**

L'emprunt soit remboursé sur une période de 20 ans.

#### **Article 4 Bassin de taxation**

Pour pourvoir à cent pourcent (100%) des dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt décrété par le présent règlement, il est imposé et il sera prélevé annuellement durant le terme de l'emprunt sur l'ensemble des immeubles imposables sur le territoire, une taxe spéciale calculée à un taux suffisant d'après leur valeur, telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

#### **Article 5 Affectation**

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement soit plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

#### **Article 6 Appropriation de contribution ou subvention**

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou toute subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également au paiement d'une partie ou de la totalité du service de la dette toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

#### **Article 7 Disposition finale**

Que le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Avis de motion	19 avril 2021
Adoption	17 mai 2021
Approbation des personnes habiles à voter	14 juin 2021
Approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation	5 août 2021
Entrée en vigueur	9 août 2021

Signé à Sainte-Adèle, ce 11<sup>e</sup> jour du mois d'août de l'an 2021.

(s) Nadine Brière

\_\_\_\_\_  
Nadine Brière  
Mairesse

(s) Audrey Sénécal

\_\_\_\_\_  
Audrey Sénécal  
Greffière et directrice des services  
juridiques

\*\*\*\*\*

## CERTIFICAT D'APPROBATION

### RÈGLEMENT 1313

En vertu de l'article 357 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) :

« Règlement 1313 décrétant un emprunt de 1 100 000 \$ pour la réalisation de travaux de construction d'un trottoir sur la route 117 entre la rue Valiquette et la rue du Sommet, en y incluant tous les honoraires professionnels de surveillance, les frais inhérents, les taxes et les imprévus et pour autoriser une dépense ne devant pas excéder 1 100 000 \$»

Par le conseil	17 mai 2021
Par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation	5 août 2021

(s) Nadine Brière

\_\_\_\_\_  
Nadine Brière  
Mairesse

(s) Audrey Sénécal

\_\_\_\_\_  
Audrey Sénécal  
Greffière et directrice des services  
juridiques

**ANNEXE "A"**  
**VILLE DE SAINTE-ADELE**

**Travaux de construction d'un trottoir sur la route 117**  
**entre la rue Valiquette et la rue du Sommet**

**Règlement 1313**

<b>Coût des travaux</b>		921 000 \$
<b>Frais incidents</b>		
Honoraires de surveillance	30 000 \$	
Honoraires contrôle de la qualité	30 000 \$	
Honoraires arpentage	5 000 \$	
Avis divers et permis	1 500 \$	
Frais de financement	54 869 \$	
Taxes	49 673 \$	
Imprévus (autres que ceux inclus dans le coût des travaux)	7 957 \$	<u>179 000 \$</u>
<b>Total du règlement</b>		<u><u>1 100 000 \$</u></u>
<b>Financement</b>		
Emprunt 20 ans		<u><u>1 100 000 \$</u></u>

*Julie Brazeau*

Julie Brazeau

Trésorière

Le 9 avril 2021

Projet: Aménagement d'une voie piétonnière - Route 117 (de la rue Valiquette à la polyvalente A.-N.-Morin)  
Client: Ville de Sainte-Adèle  
Référence: GEN-2020-002  
Dossier EFEL: 20F05-1187  
Date: 25 mars 2021

### Hypothèses:

- Coûts 2020
- Estimation de classe C (marge d'erreur de 15% à 20%)
- Structure de chaussée sur route 117 à confirmer
- Structure de chaussée sur les rues Valiquette et Boyer à confirmer
- Présence de services d'utilités publiques sous le fossé existant. Comme leur localisation est approximative, aucun coût n'a été considéré pour leur soutènement / déplacement
- Raccordement électrique des lampadaires à confirmer. Aucun plan du réseau existant disponible
  
- Épaisseur de pavage considéré  
Rue Valiquette : 100 mm  
Rue Boyer : 70 mm (couche unique)  
Route 117 : 100 mm

Préparée par : \_\_\_\_\_  
Laurent Dumas Roy, ing. jr, #6008571

Vérifiée par : \_\_\_\_\_  
Vincent Lauzon, ing., #128522

Projet: Aménagement d'une voie piétonnière - Route 117 (de la rue Valiquette à la  
Client: Ville de Sainte-Adèle  
Référence: GEN-2020-002  
Dossier EFEL: 20F05-1187  
Date: 25 mars 2021

---

**Synthèse:**

	<b>Montants</b>
1. Organisation de chantier	42 500,00 \$
2. Travaux de drainage	185 000,00 \$
3. Aménagement d'une voie piétonnière	473 945,00 \$
4. Éclairage	135 675,00 \$
<b>Sous-total</b>	<b>837 120,00 \$</b>
Contingences (10%)	84 000,00 \$
<b>Sous-total avant taxes</b>	<b>921 000,00 \$</b>
TPS (5%)	46 050,00 \$
TVQ (9,975%)	91 869,75 \$
<b>Total des travaux (taxes incluses)</b>	<b>1 059 000,00 \$</b>

**Estimation des coûts**

Description des travaux	Quantité	Unité	Prix unitaire	Montant
<b>1. ORGANISATION DE CHANTIER</b>				
1.1 Gestion de la circulation, incluant plans, signalisation, maintien, entretien, sécurité, patrouille, responsable en signalisation	1	global	<u>37 500,00 \$</u>	<u>37 500,00 \$</u>
1.2 Gestion du chantier, incluant maintien des réseaux en fonction, inspection numérique avant travaux, sécurité du chantier, coordination avec les intervenants, etc.	1	global	<u>5 000,00 \$</u>	<u>5 000,00 \$</u>
<b>SOUS-TOTAL 1. ORGANISATION DE CHANTIER</b>				<b><u>42 500,00 \$</u></b>

**Estimation des coûts**

Description des travaux	Quantité	Unité	Prix unitaire	Montant
<b>2. TRAVAUX DE DRAINAGE</b>				
2.1 Boite de captation pour trottoir avec cadre et grilles amovibles	14	unité	6 500,00 \$	91 000,00 \$
2.2 Puisard circulaire préfabriqué en béton, incluant dalle de béton, conduite de raccordement et accessoires - 600 mm de diamètre (type P-4)	1	unité	6 000,00 \$	6 000,00 \$
2.3 Ponceau existant à remplacer, incluant enlèvement du ponceau existant, fourniture et mise en place du nouveau ponceau en PEHD et perré de protection aux extrémités - 450 mm de diamètre	25	m.lin.	300,00 \$	7 500,00 \$
2.4 Canalisation d'un fossé existant, incluant fourniture et mise en place d'une nouvelle conduite en PEHD et perré de protection aux extrémités - 750 mm de diamètre	50	m.lin.	650,00 \$	32 500,00 \$
2.5 Regard-puisard d'égout circulaire en béton préfabriqué avec garniture de caoutchouc, incluant raccords				
- 900 mm de dia. avec cadre et grille ajustable	1	unité	15 000,00 \$	15 000,00 \$
2.6 Prolongement d'un ponceau existant en PEHD, incluant fourniture et mise en place d'une nouvelle conduite, accessoires (coude) et enlèvement conduite existante - 375 mm de diamètre	5	m.lin.	500,00 \$	2 500,00 \$
2.7 Reprofilage ou déplacement d'un fossé existant	300	m.lin.	65,00 \$	19 500,00 \$
2.8 Arbres à abattre	18	unité	500,00 \$	9 000,00 \$
2.9 Excavation de matériaux de première classe (prévisionnel)	10	m <sup>3</sup>	200,00 \$	2 000,00 \$
<b>SOUS-TOTAL 2. TRAVAUX DE DRAINAGE</b>				<b>185 000,00 \$</b>

## Estimation des coûts

Description des travaux	Quantité	Unité	Prix unitaire	Montant
<b>3. AMÉNAGEMENT DE VOIE PIÉTONNIÈRE</b>				
3.1 Enlèvement du pavage existant, incluant disposition hors site et trait de scie	2400	m <sup>2</sup>	6,00 \$	14 400,00 \$
3.2 Trottoir monolithique 35 MPa, 1,5 m. de largeur, incluant excavation, mise en forme et fondation granulaire	1 350	m <sup>2</sup>	150,00 \$	202 500,00 \$
3.3 Remblai en gradin sous l'infrastructure pour permettre la construction de la voie piétonnière (à la demande du surveillant)	40	m.lin.	100,00 \$	4 000,00 \$
3.4 Réfection du cours d'eau au droit du trottoir, incluant remblai en pierre MG-20 et 100 mm de pavage	900	m.lin.	75,00 \$	67 500,00 \$
3.5 Réfection de tranchée électrique, incluant mise en forme, remblayage, 300 mm de pierre MG-20 et 70 mm de pavage	15	m.lin.	150,00 \$	2 250,00 \$
3.6 Correction du profil, incluant fourniture et mise en place des fondations granulaires de la rue Valiquette à l'intersection de la route 117, incluant 50 mm de pierre MG-20, nivellement et compaction	160	m <sup>2</sup>	30,00 \$	4 800,00 \$
3.7 Pavage de la rue Valiquette à l'intersection de la route 117 (100 mm d'épaisseur)	160	m <sup>2</sup>	40,00 \$	6 400,00 \$
3.8 Pavage de l'intersection de la rue Boyer et de la route 117, incluant nivellement de la pierre (70 mm d'épaisseur)	200	m <sup>2</sup>	27,50 \$	5 500,00 \$
3.9 Réfection des entrées privées - pavage : 300 mm MG-20 + 65 mm EB-10S PG 58S-28	350	m <sup>2</sup>	80,00 \$	28 000,00 \$
3.10 Marquage :				
Marquage existant à effacer	450	m.lin.	6,00 \$	2 700,00 \$
Ligne axiale/ligne de rive continue	1425	m.lin.	4,00 \$	5 700,00 \$
Ligne axiale tiretée	325	m.lin.	4,00 \$	1 300,00 \$
Traverse piétonnière	30	m.lin.	25,00 \$	750,00 \$
Ligne d'arrêt	7	m.lin.	35,00 \$	245,00 \$

**Estimation des coûts**

Description des travaux	Quantité	Unité	Prix unitaire	Montant
<b>3. <u>AMÉNAGEMENT D'UNE VOIE PIÉTONNIÈRE (SUITE)</u></b>				
3.11 Rechargement, nivellement et compaction de l'arrière du corridor piétonnier	835	m.lin.	<u>15,00 \$</u>	<u>12 525,00 \$</u>
3.12 Glissière semi-rigide sur poteaux de bois à installer, incluant enlèvement de la glissière existante	20	m.lin.	<u>350,00 \$</u>	<u>7 000,00 \$</u>
3.13 Ajustement de services d'utilités publiques incluant coordination	7	unité	<u>500,00 \$</u>	<u>3 500,00 \$</u>
3.14 Feux de circulation à déplacer	1	unité	<u>12 000,00 \$</u>	<u>12 000,00 \$</u>
3.15 Engazonnement en plaque, incluant terre végétale	25	m <sup>2</sup>	<u>15,00 \$</u>	<u>375,00 \$</u>
3.16 Enrochement, incluant excavation, disposition des surplus, géotextile, pierre concassée 100-200 sur 400 mm d'épaisse	700	m <sup>2</sup>	<u>75,00 \$</u>	<u>52 500,00 \$</u>
3.17 Ensemencement hydraulique, incluant terre végétale et matelas antiérosion	2000	m <sup>2</sup>	<u>20,00 \$</u>	<u>40 000,00 \$</u>
<b>SOUS-TOTAL 3. AMÉNAGEMENT DE VOIE PIÉTONNIÈRE</b>				<b><u>473 945,00 \$</u></b>

**Estimation des coûts**

Description des travaux	Quantité	Unité	Prix unitaire	Montant
<b>4. ÉCLAIRAGE</b>				
4.1 Lampadaire et base existante à déplacer	4	unité	<u>4 500,00 \$</u>	<u>18 000,00 \$</u>
4.2 Base de lampadaire existante à déplacer, incluant fourniture et installation d'un nouveau lampadaire	2	unité	<u>10 000,00 \$</u>	<u>20 000,00 \$</u>
4.3 Ajout d'un nouveau lampadaire sur base existante	2	unité	<u>6 500,00 \$</u>	<u>13 000,00 \$</u>
4.4 Conduit rigide en PVC 53mm de diamètre, incluant excavation et remblayage de tranchée	915	m.lin.	<u>75,00 \$</u>	<u>68 625,00 \$</u>
4.5 <b>Câble monoconducteur</b>	2850	m.lin.	<u>3,00 \$</u>	<u>8 550,00 \$</u>
4.6 Gaine en PVC pour passage des conduits électriques - 150 mm de diamètre	100	m.lin.	<u>75,00 \$</u>	<u>7 500,00 \$</u>
<b>SOUS-TOTAL 4. ÉCLAIRAGE</b>				<u>135 675,00 \$</u>

**De :** [Étienne Brossard](#)  
**A :** [Karine Lorrain](#); [Mylène St-Pierre](#)  
**Objet :** Augmentation des coûts de travaux pour le projet de trottoir 117  
**Date :** 7 avril 2021 11:44:00  
**Pièces jointes :** [image001.jpg](#)

---

Bonjour Karine,

Voici les coûts estimatifs de EFEL mis à jour suite à l'ajout des travaux électriques et aux modifications apportées suite à la rencontre avec le MTQ.

- Coûts des travaux (avant taxes) : 921 000\$ \*\*
- Surveillance : 30 000\$
- Laboratoire contrôle qualitatif : 30 000\$
- Arpentage : 5 000\$

\*\*Si le MTQ accepte de payer pour 50% des coûts des travaux électriques, ce montant sera réduit d'environ 60 000\$ (avant taxe).

Salutations,

**Étienne Brossard, ing.**

Directeur adjoint  
Services techniques et Hygiène du milieu  
VILLE DE SAINTE-ADÈLE  
Téléphone : (450) 229-2921 #3265  
Cellulaire :  
[ebrossard@ville.sainte-adele.qc.ca](mailto:ebrossard@ville.sainte-adele.qc.ca)  
<http://www.ville.sainte-adele.qc.ca/>



**Merci de penser à notre environnement avant d'imprimer!**

**CONFIDENTIALITÉ:** Le présent courriel et tout document annexé sont exclusivement destinés à la personne à qui ils sont adressés et peuvent contenir des renseignements confidentiels et assujettis au secret professionnel. Si vous n'êtes pas le destinataire visé, veuillez communiquer avec nous, dès réception.